CONVENTION NATIONALE.

MOTION D'ORDRE,

SUR

LES FÊTES DÉCADAIRES.

Par THIRION, député du département de la Moselle.

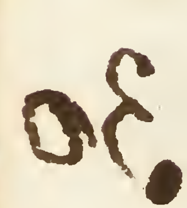
Imprimée par ordre de la Convention nationale.

Tous les membres de la Convention ont senti la nécessité d'établir promptement les fêtes décadaires, & de substituer à des usages fanatiques & superstitieux des usages philanthropiques & républicains; car il ne suffit pas de détruire, il faut édifier, & planter, en quelque sorte, sur les débris du despotisme l'arbre vivifiant de

A

la liberté. Mais a-t-on pris le chemin le plus court & le plus sûr pour arriver au but ? Je n'en crois rien. Beaucoup de membres nous ont donné des projets de décret, & j'ai remarqué dans chacun de ces projets un grand nombre d'idées utiles : mais, à mon avis, aucun n'a juſqu'ici rempli totalement l'objet que nous avons en vue ; & je doute même qu'en les fondant tous enſemble, on puiſſe le remplir entièrement.

Le décret qui réunit au comité d'inſtruction publique tous les auteurs de ces divers projets, n'aura vraiſemblablement aucun réſultat ſatisfaiſant ; car, chacun étant prévenu pour ſes propres idées, adoptera difficilement ce qu'il n'aura pas lui-même imaginé.



La nomination d'une commiſſion, uniquement chargée d'examiner ces différens plans, étrangère au comité, ſurchargé d'objets de détail & d'exécution, & aux faiſeurs de projet, m'auroit paru préférable. Il ne s'agit pas ſeulement de *faire vîte*, mais de *faire bien*. Il me ſemble qu'on ne ſent pas aſſez toute l'importance de cet objet : ſi nous ne réuſſiſſons pas d'abord, il nous ſera impoſſible de réuſſir enſuite. Le peuple aura conçu pour les innovations un dégoût qu'on ne pourra plus aiſément ſurmonter, & il tombera peu-à-peu dans ſes vieilles habitudes & ſes vieux préjugés. Je crois que l'on ſeroit parvenu à des réſultats plus heureux, ſi l'on eût vu la choſe plus en grand, & qu'au lieu de traiter la queſtion particulière des fêtes décadaires, on eût traité la queſtion générale des inſtitutions politiques & républicaines. Il ne ſuffit pas en effet de ſe montrer républicain un jour de décade, il faut l'être tous les jours, dans toutes les circonſtances, dans tous les inſtans de ſa vie. Il faut, en un mot, que les mœurs & tous les uſages du peuple s'accordent avec les principes politiques & la forme du gouvernement qu'il a adoptés. Je dirois volontiers que, pour conſtituer une République, il faut trois choſes : 1°. des

institutions, 2°. des institutions, 3°. des institutions. Que me font en effet les principes que nous professons, si, dans la pratique, nous sommes sans cesse en opposition avec ces principes. N'avons-nous pas vu des factions abuser tour-à-tour des mots de vertu & de liberté, & des adages les plus sacrés, pour assouvir leurs vengeances & asservir leurs concitoyens? Parlons moins de vertu & de liberté, & soyons plus libres & plus vertueux. Nous ne pouvons espérer de le devenir, je ne me lasserai de le dire; que *par des institutions*. C'est par elles que la génération naissante se fera distinguer de la nôtre; & que son ame, moulée, pour ainsi dire, à la vertu & aux sentimens les plus héroïques, saura faire sans efforts & avec délices ce qui nous coûte encore tant de répugnance aujourd'hui. C'est *par les institutions* que Moïse, Lycurge & tous les grands législateurs ont consolidé leur ouvrage, & que le premier a fait, en quelque sorte, survivre le sien à lui-même & au peuple qu'il avoit institué.

Mais comment donner aux Français les sublimes institutions qui doivent éterniser l'empire de la liberté avec celui de leur constitution?

Ce n'est pas, je le répète, en précipitant le travail & en rapetissant la chose: il n'appartient qu'au génie & à la méditation de préparer mûrement un tel ouvrage. Peut-être, pour être bon, faudra-t-il qu'il sorte entier de la tête d'un seul homme. Et certes, ce n'est pas à nous, qui sommes journellement occupés des grands intérêts de la République & distraits par mille objets de détail, qu'il convient de prétendre à la solution de ce grand problême. Je réitérerai donc ici la motion que j'ai faite, il y a deux mois, au comité, & qui, si elle eût été exécutée comme elle avoit d'abord été adoptée, eût peut-être déja aujourd'hui produit son effet: c'étoit de nommer, hors du sein du corps législatif, une commis-

ſion composée d'un petit nombre d'hommes profonds & expérimentés pour préſenter au comité, *le plus tôt poſſible* (& non dans un délai fixé, comme ſi le génie travailloit à la toiſe), un plan général d'inſtitutions ſociales & républicaines. Les fêtes décadaires y euſſent été néceſſairement compriſes, & auroient eu une liaiſon intime, comme cela doit être, avec le reſte de l'ouvrage. En attendant, on eût pu ſe contenter du projet de décret préſenté par le comité, qui n'étoit qu'un préliminaire & ne préjugeoit rien. Mais telle eſt notre légèreté : emportés par le zèle, tout nous paroît facile; nous ne doutons de rien. Enſuite il faut revenir ſur ſes pas : malheureuſement pour l'objet dont il s'agit, il ne ſera plus temps, ſi jamais on s'égare.

Nous aurons toujours fait aſſez vîte, ſi nous avons fait aſſez bien. Qu'aurons-nous gagné à tant nous hâter, s'il faut un jour recommencer l'ouvrage avec plus de difficultés? La plus dangereuſe de toutes les erreurs politiques eſt de croire que nous pouvons tout faire par nous-mêmes. Ne craignons pas de nous environner de ſecours étrangers : appelons de toutes parts autour de nous les penſeurs & les talens de tout genre. *Fixons ſur-tout*, *en ce moment*, *l'attention de tous les philoſophes de la république ſur les inſtitutions qu'il convient de donner aux Français pour aſſurer leur liberté & maintenir leur gouvernement démocratique : tel eſt le véritable problême à réſoudre; c'eſt à quoi je conclus quant à préſent.* J'ai dit.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Pluviôſe, an III.